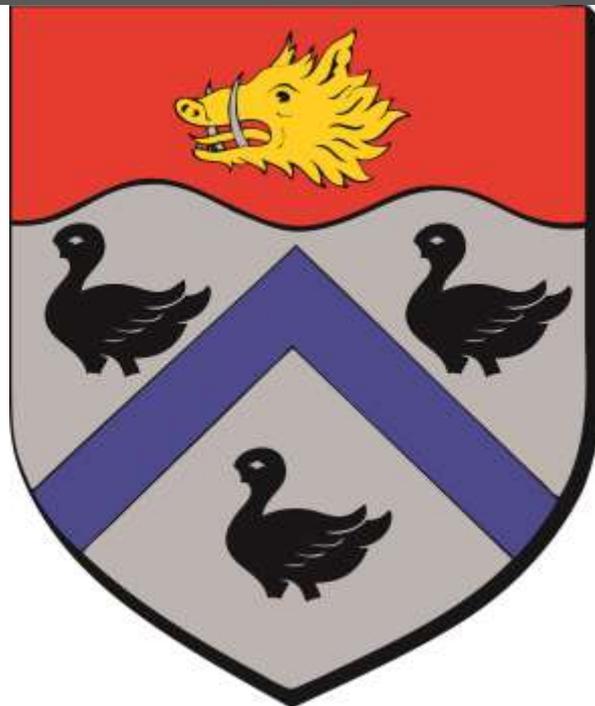


Réhabilitation des adductions d'eau potable des villages de Guingui et de Foutougou, et numérisation de l'annexe de la mairie de Lakamané



Conception et réalisation
Vincent FAUVELL-CHAMPION
Responsable de la commission Lakamané
Association des Amis du Jumelage
Marolles-en-Hurepoix



Programme 2016 - 2018

Collection des Amis du Jumelage et des migrants de Guingui et de Foutougou

Avant propos

Cet album raconte à partir de photographies les travaux de réhabilitation des adductions d'eau potable (AEP) par pompage solaire dans les villages de Guingui et de Foutougou, et l'équipement en matériel informatique et en mobilier de l'annexe de la mairie de la commune rurale de Lakamané, cercle de Diéma, région de Kayes au Mali. Les travaux ont débuté en décembre 2017 et se sont achevés en mai 2018.

Tous les bailleurs et tous les co-financeurs, qui ont bien voulu participer à ce programme 2016-2018 du réseau Essonne, Diéma, Douentza, Nioro-d-Sahel (EDDN), sont les principaux destinataires de cet album documentaire. Nous avons estimé que c'était sans doute la meilleure manière de les remercier pour leur contribution financière à la réalisation de ces actions. Sans eux, rien n'aurait été possible...

Par conséquent, toutes les photographies sont laissées volontairement libres de droits afin que chaque organisme puisse les utiliser à leur guise. La seule obligation qui leur est demandée est de bien vouloir en indiquer la provenance.



Crédit photographique :

Les Amis du Jumelage de Marolles-en-Hurepoix et les migrants des villages de Guingui et de Foutougou.



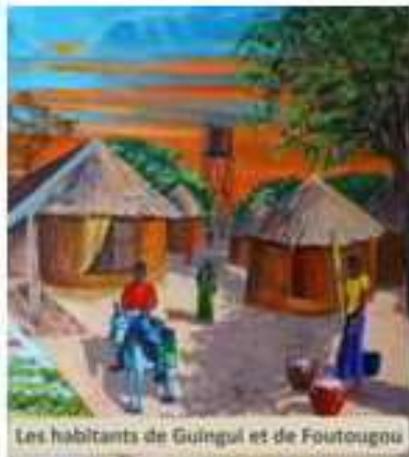
– Réseau **Essonne Diéma Douentza Niore du Sahel** – **Le programme triennal 2016-2018** **de coopération décentralisée d'un montant de 52 000 €** **entre Marolles-en-Hurepoix et Lakamané** **a été financé en totalité grâce aux bailleurs et aux donateurs**

- Le programme triennal s'est achevé au premier semestre 2018. Nos objectifs étaient les suivants :
- - La construction d'un nouveau château d'eau de 15 m³ sur une adduction d'eau potable déjà existante par pompage solaire et le remplacement d'un bassin-réservoir fissuré de 10 m³ du village de GUINGUI – Commune rurale de LAKAMANE – Cercle de DIEMA – MALI : le budget alloué était de 21 000 €
- - La construction d'un nouveau château d'eau de 15 m³ sur une adduction d'eau potable déjà existante par pompage solaire et le remplacement d'un bassin-réservoir fissuré de 10 m³ du village de FOUTOUGOU – Commune rurale de LAKAMANE – Cercle de DIEMA – MALI : le budget alloué était de 21 000 €
- - La réduction de la fracture numérique au profit de l'extension de la Mairie de la Commune rurale de LAKAMANE – Cercle de DIEMA – MALI : le budget alloué était de 10 000 €



Les châteaux d'eau de Guingui et Foutougou avaient une capacité de stockage de 5 m³ La Mairie de Lakamané était sous-équipée en moyens informatiques

L'origine des fonds pour la réhabilitation des AEP des villages de Guingui et de Foutougou et l'équipement numérique de l'annexe de la mairie de Lakamané



« C'est d'une toute petite graine qu'est sorti le plus grand arbre » proverbe malien



La répartition des fonds pour la réhabilitation des AEP des villages de Guingui et de Foutougou et l'équipement numérique de l'annexe de la mairie de Lakamané



- Après les signatures de la **convention de service entre la Mairie de Marolles-en-Hurepoix et le Conseil Départemental 91** et de la **convention opérationnelle entre la Mairie de Marolles-en-Hurepoix et la Mairie de Lakamané** (prorogée par un avenant n°1), plus de deux années auront été nécessaires pour réunir le financement nécessaire permettant d'une part la réhabilitation des AEP des villages de Guingui et de Foutougou (actions 1 et 2) et d'autre part d'équiper en matériel et en mobilier informatique l'annexe de la mairie de Lakamané (action 3). Les fonds avaient des origines institutionnelles mais aussi privées.
- Le budget total du programme représentait un montant de **52 000 €** réparti comme suit :
 - Pour la partie Malienne* le montant maximum du budget était fixé à : **3 600 €**
** Les fonds représentaient des débours et des travaux effectués par les villageois*
 - Pour la partie Française le montant maximum du budget était fixé à : **48 400 €**
 - Versements des fonds sous la responsabilité du CD 91 : **33 600 €**
Ces fonds provenaient à part égale du CD 91 – du MAEE – de la ville de Marolles-en-Hurepoix
 - Versements des fonds complémentaires sous la responsabilité des Amis du Jumelage : **15 000 €**
Ces fonds provenaient des Amis du Jumelages - des migrants de Guingui et de Foutougou

NB: la quote-part des Amis du Jumelage a été volontairement augmentée de 200 € d'où un chiffrage à **15 000 €** au lieu de **14 800 €**

**Les réhabilitations des adductions en eau potable
des villages de Guingui et de Foutougou,
Commune rurale de Lakamané ont été financées
en 2018 par le réseau EDDN**



Les Amis du Jumelage
"C'est d'une toute petite graine qu'est sorti le plus grand arbre" proverbe malien



Les migrants de Guingui et de Foutougou



Dons des particuliers



Les habitants de Guingui et de Foutougou

Les fonds provenaient :

De France

- CD 91 – MAEE – Ville de Marolles-en-Hurepoix
- Association des Amis du Jumelage
- Association des migrants de Guingui
- Association des migrants de Foutougou

Du Mali

- Village de Guingui (débours et valorisation)
- Village de Foutougou (débours et valorisation)

Maîtres d'œuvre

- Lots 1 et 2 : Entreprise EBAD BTP

Maître d'ouvrage

- Maire de Lakamané

Le 16 décembre 2017 réception des châteaux d'eau chez le constructeur EBAD BTP

contrat lot 1 village de Guingui

10

Article 43. DIFFERENDS ET LITIGES (CCAG-Article 162)

Si un différend survient entre le Maître d'Œuvre et l'Entrepreneur, sous la forme de réserves faites à un ordre de service ou sous toute autre forme, l'Entrepreneur remet au Maître d'Œuvre, aux fins de transmission au Maître de l'ouvrage, un mémoire exposant les motifs et indiquant les montants de ses réclamations.

En l'absence de réponse satisfaisante reçue dans un délai de quinze (15) jours à partir de la date de réception, par le Maître de l'ouvrage, de la lettre ou du mémoire de l'Entrepreneur, celui-ci pourrait engager une procédure de règlement à l'amiable.

En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable ou si le Maître de l'ouvrage ne répond pas à sa demande de règlement à l'amiable dans un délai de quinze (15) jours, l'Entrepreneur pourra user des autres voies de recours prévues par la réglementation en vigueur notamment les articles 110 à 116 du Décret n°08-485/P-RM du 11 août 2008, modifié, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

CHAPITRE VI - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 44. DROIT APPLICABLE

Le présent marché est régi par les dispositions du Décret n° 08-485/P-RM du 11 août 2008, modifié, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, et leurs textes subséquents notamment l'Arrêté n°1970/MEF-SO du 06 août 2009 portant Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux.

Article 45. ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHÉ

Le présent marché entre en vigueur dès sa notification au titulaire.

Article 46. REGIME FISCAL ET DOUANIER

Le présent marché est exonéré de tous droits de taxes et Douanes en vigueur en République du MALI.

Article 47. APPROBATION DU MARCHÉ

Le présent marché relatif aux TRAVAUX DE REHABILITATION DES ADDUCTIONS D'EAU POTABLE (AEP) DEJA EXISTANTES PAR POMPAGE SOLAIRE AVEC SON RESEAU DE DISTRIBUTION PAR BORNES FONTAINEAU PROFIT DES VILLAGES DE GUINGUI ET FOUTOUGOU POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE RURALE DE LAKAMANE, conclu entre le maire de la Commune Rurale de Lakamane et l'Entreprise Bah DIARRA "EBAD BTP" passé après Appel d'offres restreint, pour un montant de Treize Millions Quatre Cent Quarante sept Cent Dix Huit (13 447 118 F) CFA (hors taxes comprises) financé par le Compte projet de coopération décentralisée entre les Communes de Marolles-en-Hurepoix France et Lakamane 2016-2018 pour un délai d'exécution de Quatre Vingt Dix (90) jours ne sera définitif qu'après approbation de l'Autorité compétente.

Lu et accepté,
A Lakamane, le 18/11/2017.

L'ENTREPRENEUR :
Le Mandataire
Abdoul Aziz Baby



Approuvé
A Lakamane, le 18/11/2017.

Par LE MAIRE:
Mamadou DIALLO



contrat lot 2 village de Foutougou

10

Article 43. DIFFERENDS ET LITIGES (CCAG-Article 162)

Si un différend survient entre le Maître d'Œuvre et l'Entrepreneur, sous la forme de réserves faites à un ordre de service ou sous toute autre forme, l'Entrepreneur remet au Maître d'Œuvre, aux fins de transmission au Maître de l'ouvrage, un mémoire exposant les motifs et indiquant les montants de ses réclamations.

En l'absence de réponse satisfaisante reçue dans un délai de quinze (15) jours à partir de la date de réception, par le Maître de l'ouvrage, de la lettre ou du mémoire de l'Entrepreneur, celui-ci pourrait engager une procédure de règlement à l'amiable.

En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable ou si le Maître de l'ouvrage ne répond pas à sa demande de règlement à l'amiable dans un délai de quinze (15) jours, l'Entrepreneur pourra user des autres voies de recours prévues par la réglementation en vigueur notamment les articles 110 à 116 du Décret n°08-485/P-RM du 11 août 2008, modifié, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

CHAPITRE VI - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 44. DROIT APPLICABLE

Le présent marché est régi par les dispositions du Décret n° 08-485/P-RM du 11 août 2008, modifié, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, et leurs textes subséquents notamment l'Arrêté n°1970/MEF-SO du 06 août 2009 portant Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux.

Article 45. ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHÉ

Le présent marché entre en vigueur dès sa notification au titulaire.

Article 46. REGIME FISCAL ET DOUANIER

Le présent marché est exonéré de tous droits de taxes et Douanes en vigueur en République du MALI.

Article 47. APPROBATION DU MARCHÉ

Le présent marché relatif aux TRAVAUX DE REHABILITATION DES ADDUCTIONS D'EAU POTABLE (AEP) DEJA EXISTANTES PAR POMPAGE SOLAIRE AVEC SON RESEAU DE DISTRIBUTION PAR BORNES FONTAINEAU PROFIT DES VILLAGES DE GUINGUI ET FOUTOUGOU POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE RURALE DE LAKAMANE, conclu entre le maire de la Commune Rurale de Lakamane et l'Entreprise Bah DIARRA "EBAD BTP" passé après Appel d'offres restreint, pour un montant de Treize Millions Quatre Cent Quarante sept Cent Dix Huit (13 447 118 F) CFA (hors taxes comprises) financé par le Compte projet de coopération décentralisée entre les Communes de Marolles-en-Hurepoix France et Lakamane 2016-2018 pour un délai d'exécution de Quatre Vingt Dix (90) jours ne sera définitif qu'après approbation de l'Autorité compétente.

Lu et accepté,
A Lakamane, le 18/11/2017.

L'ENTREPRENEUR :
Le Mandataire
Abdoul Aziz Baby



Approuvé
A Lakamane, le 18/11/2017.

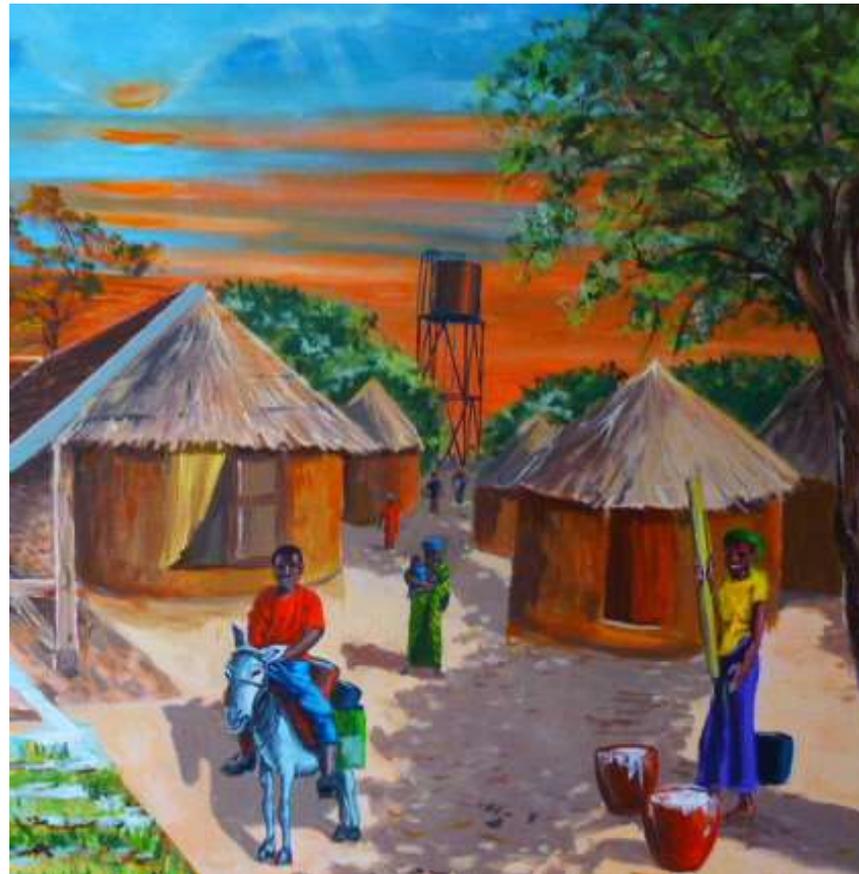
Par LE MAIRE:
Mamadou DIALLO



**Le 30 décembre 2017 avant le début des travaux
M. Mamadou Diallo, maire de Lakamané rencontrait
les villageois de Guingui et de Foutougou afin de leur expliquer
le déroulement des travaux de réhabilitation des AEP**



Daniel Duboc, artiste peintre
est membre des Amis du Jumelage



Les habitants de Guingui et de Foutougou



Ce tableau a été peint en 2014
et offert à la mairie de Marolles
pour fêter le 20^{ème} anniversaire
du jumelage avec Lakamané

Le Maire de Lakamané donnant des explications sur le déroulement des travaux



Foutougou



Guingui

Début des travaux au mois de décembre 2017



Construction d'un bassin-réservoir de 10 m³

Début des travaux au mois de décembre 2017



Construction d'un bassin-réservoir de 10 m³

Village de Guingui



Construction d'un bassin-réservoir de 10 m³

Début des travaux au mois de décembre 2017



Construction d'un bassin-réservoir de 10 m³

Village de Foutougou



Construction d'un bassin-réservoir de 10 m³

Février 2018 – travaux à l'intérieur du bassin-réservoir



Village de Foutougou

Le 16 décembre 2017 réception des châteaux d'eau chez le constructeur



Le 16 décembre 2017 réception des châteaux d'eau chez le constructeur



Les deux châteaux d'eau de 15 m³ destinés aux villages de Guingui et de Foutougou

Le 16 décembre 2017 réception des châteaux d'eau chez le constructeur



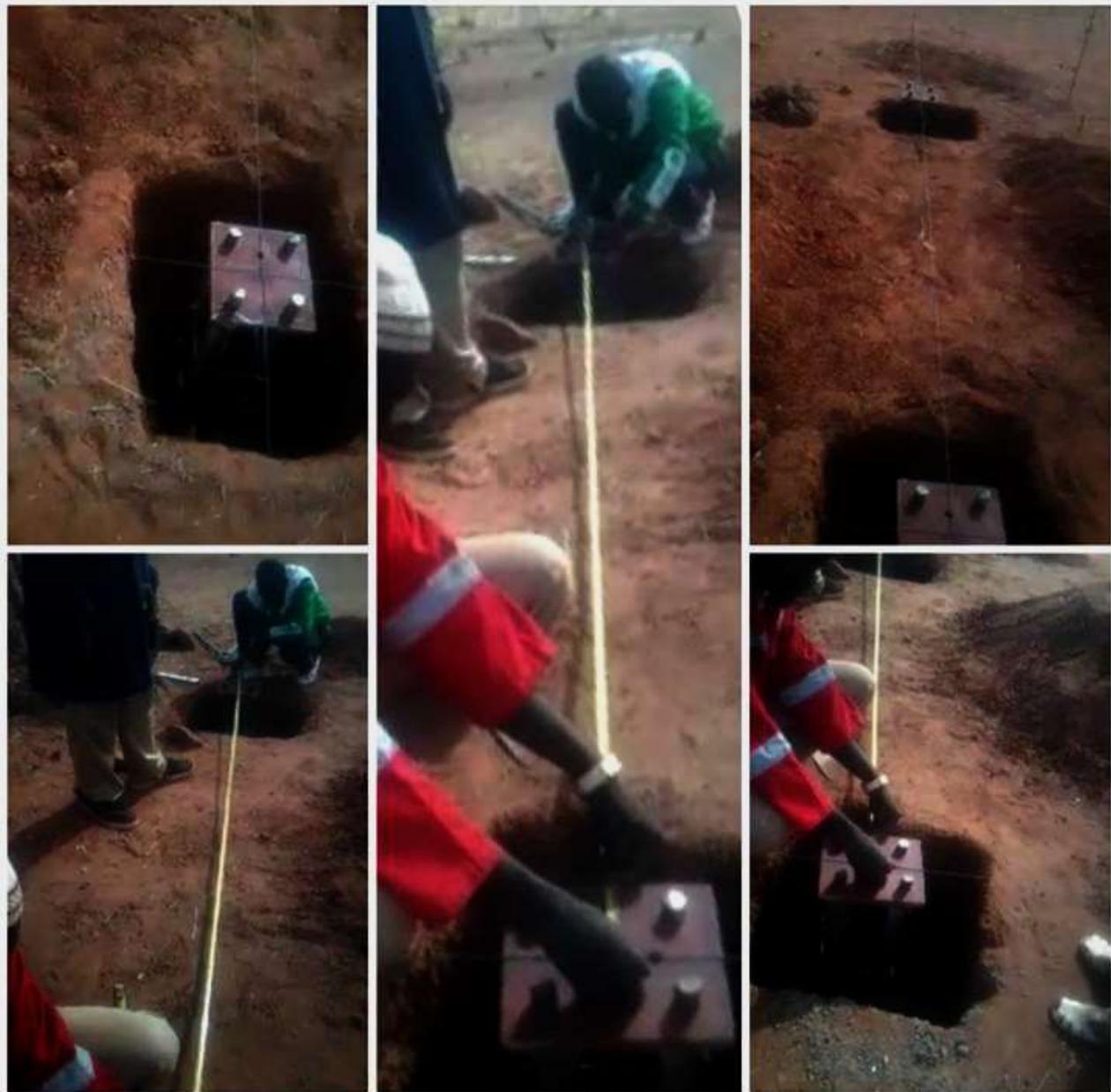
Le 16 décembre 2017 réception des châteaux d'eau chez le constructeur



Le 29 décembre 2017 livraison du château d'eau dans le village de Foutougou



Réalisation de la semelle du château d'eau à Foutougou



Construction de la semelle du château d'eau à Foutougou



La réalisation d'un abreuvoir par les villageois de Foutougou



Le 1^{er} janvier 2018 – mise en place du château d'eau à Foutougou



On voit au second plan l'ancien château d'eau de 5 m³

Mars 2018 – château d'eau et bassin-réservoir à Foutougou



Le 1^{er} janvier 2018 – mise en place du château d'eau à Foutougou



Le 1^{er} janvier 2018 – mise en place du château d'eau à Guingui



Le 1^{er} janvier 2018 – mise en place du château d'eau à Guingui



Le 1^{er} janvier 2018 – mise en place du château d'eau à Guingui



Mars 2018 – le bassin-réservoir est fonctionnel à Guingui



Mars - tests de fonctionnement des réseaux



Mars 2018 – démontage du château d'eau de 5 m³ de Guingui



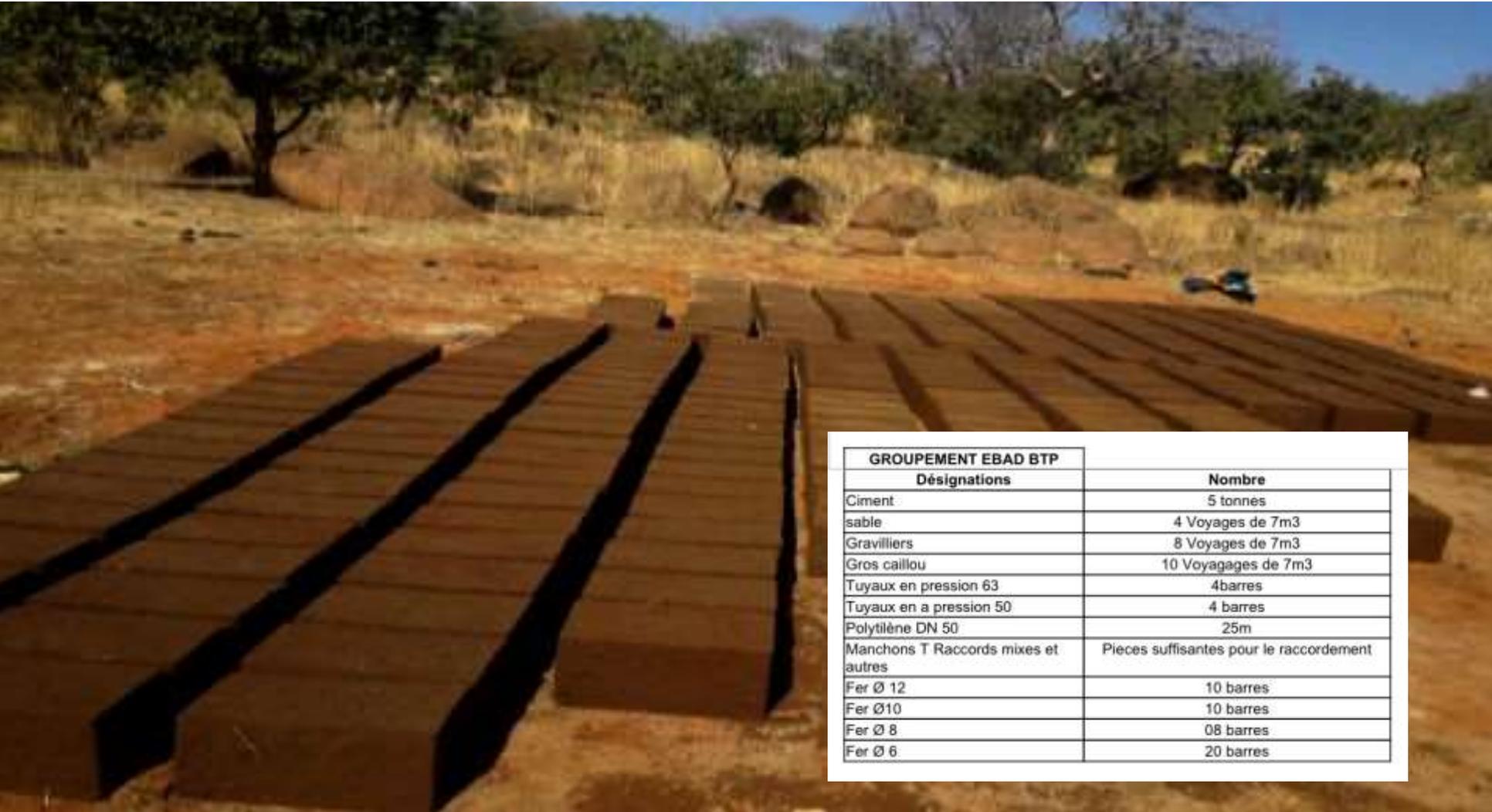
La mairie installera l'ancien château d'eau à Diaguila

Les personnels nécessaires sur les chantiers



Groupement EBAD BTP	
Désignations	Nombre
Chef de chantier	1
Chef d'équipe	2
Main d'œuvre spécialisée	2
Main d'œuvre non spécialisée	12
Fournie pour chaque village	

Les matériels nécessaires pour les chantiers



GROUPEMENT EBAD BTP	
Désignations	Nombre
Ciment	5 tonnes
sable	4 Voyages de 7m3
Gravilliers	8 Voyages de 7m3
Gros caillou	10 Voyages de 7m3
Tuyaux en pression 63	4barres
Tuyaux en a pression 50	4 barres
Polytilène DN 50	25m
Manchons T Raccords mixes et autres	Pieces suffisantes pour le raccordement
Fer Ø 12	10 barres
Fer Ø10	10 barres
Fer Ø 8	08 barres
Fer Ø 6	20 barres

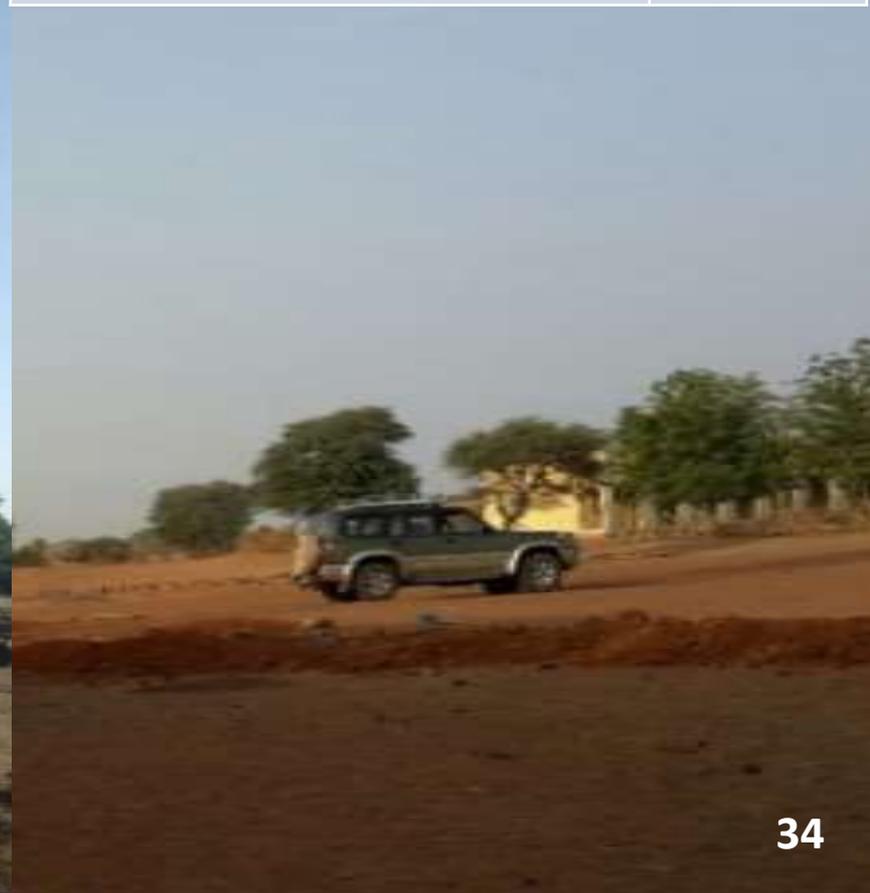
Les parpaings ont été fabriqués dans les villages

Les autres matériels des chantiers



Groupement EBAD BTP

Désignations	Nombre
Véhicule léger de liaison	1
Camion de chantier	1
Kit de pics et de pelles	1
Kit d'outillages	1
Poste de soudure	1



Panneaux de communication Guingui

The sign features the French and Malian flags at the top. It includes several logos: the French coat of arms, the logo for 'Les Amis du Jumelage' (The Friends of Twinning), the 'Elohaie' logo, and the logo for 'Entreprise EBAD-BTP'. The text is in French and provides details about the water supply rehabilitation project.

Les réhabilitations des adductions d'eau potable des villages de Guingui et de Foutougou, Commune rurale de Lakamané sont réalisées en 2018 par le réseau EDDN

Les fonds proviennent :

De France

- CD 91 – MAEE – Ville de Marolles-en-Hurepoix
- Association des Amis du Jumelage
- Association des migrants de Guingui
- Association des migrants de Foutougou

Du Mali

- Village de Guingui (débours et valorisation)
- Village de Foutougou (débours et valorisation)

Maitres d'œuvre

- Lots 1 et 2 : Entreprise EBAD-BTP

Maitre d'ouvrage

- Maire de Lakamané

Crédit photo et réalisation par l'Association des Amis du Jumelage de Marolles-en-Hurepoix
Le projet est financé conjointement par les deux jumelés et le CD 91 - MAEE - Ville de Marolles-en-Hurepoix



Panneaux de communication Foutougou

Les réhabilitations des adductions d'eau potable des villages de Guingui et de Foutougou, Commune rurale de Lakamané sont réalisées en 2018 par le réseau EDDN

Les fonds proviennent :

De France

- CD 91 – MAEE – Ville de Marolles-en-Hurepoix
- Association des Amis du Jumelage
- Association des migrants de Guingui
- Association des migrants de Foutougou

De Mali

- Village de Guingui (débour et valorisation)
- Village de Foutougou (débour et valorisation)

Maîtres d'œuvre

- Lots 1 et 2 : Entreprise EBAD BTP

Maître d'ouvrage

- Maire de Lakamané

Le projet est financé par le Gouvernement de la République de Mali et le Département de la Région de Mopti. Le projet est financé par le Gouvernement de la République de Mali et le Département de la Région de Mopti. Le projet est financé par le Gouvernement de la République de Mali et le Département de la Région de Mopti.



Guinguin

« C'est une bonne chose pour les gens de voir le ciel grand ouvert, nouvelle maison »



Esfonme
LE DÉVELOPPEMENT



COMITÉ LOCAL DE FOUTOUGOU
INITIATIVE DE
FINANCIEREMENT ET D'ENTREPRISE

TERRE D'ESPÉRANCE

Depuis 2012, les adductions d'eau potable des villages de Guingui et de Foutougou disposent de panneaux solaires qui alimentent en énergie les pompes électriques



Descente d'une pompe électrique dans un forage profond



Champ de panneaux solaires à proximité du château d'eau potable



L'accès à l'eau potable. C'est la vie !

Annexe de la mairie de Lakamané

Programme de réduction de la fracture numérique



L'accès à la technologie. C'est la vie !

Mars – Réhabilitation de l'Annexe de la mairie de Lakamané



Les termites ont fait des ravages

Mars – Réhabilitation de l'Annexe de la mairie de Lakamané



Les murs et les boiseries ont souffert

Mars – Réhabilitation de l'Annexe de la mairie de Lakamané



Mars – Réhabilitation de l'Annexe de la mairie de Lakamané



Les portes métalliques ont remplacé celles en bois

Annexe de la mairie de Lakamané

FACTURE PRO FORMA

Doit Mairie de Lakamané

Motif: fournitures d'équipements informatiques, de mobiliers de bureau et la formation

Qté	Nature	Coût uni	Coût F CFA	Coût Euro
3	Ordinateur de Bureau HP 280 PC/ 500 GB HDD/4 GB RAM, win 10 pro Office 2010 + antivirus	485 000	1 455 000	2 218
2	Imprimante multi fonction Canon ISENSY 231	252 000	504 000	768
1	Ordinateur portable HP 15 netbook/500 GB/4 GB	350 000	350 000	534
3	Armoire industrielle en bois	175 000	525 000	800
1	Table ronde salle de délibération pour 30 pers	1 125 000	1 125 000	1 715
4	Fauteuil demi-ministre	125 000	500 000	762
30	Chaises visiteur	35 000	1 050 000	1 601
1	Formation du personnel à l'informatique et messagerie internet	350 000	350 000	534
4	Cartouche encre 737	45 000	180 000	274
4	Papier Ram de 5 unités	17 500	70 000	107
2	Clé de connexion organge everywhere 3 G	125 000	250 000	381
1	Livraison et installation	200 000	200 000	305
			-	-
			-	-
TOTAL Général			6 559 000	9 999

1 Euro = 655,957 XOF

Arrêtée la présente facture proforma à la somme de Six Millions Cinq Cent Cinquante Neuf Mille francs (6 559 000 F) CFA.

Réduction de la fracture numérique

L'informatique pour l'Annexe de la mairie de Lakamané



3 ordinateurs HP 280 C



2 clés de connexion Orange 3G



1 ordinateur HP 15 Netbook

2 imprimantes Canon i-Sensys 231



Le mobilier pour l'Annexe de la mairie de Lakamané

3 armoires vitrées en bois



Table ronde de délibération
pour 30 personnes



30 chaises visiteurs



4 fauteuils
demi-ministre

Livraison du mobilier et des ordinateurs



Installation du mobilier et des ordinateurs dans l'Annexe de la mairie de Lakamané



Livraison du mobilier et des ordinateurs



Préparation du câblage électrique





**Installation du mobilier
dans l'Annexe de la mairie de Lakamané**



Installation du mobilier dans l'Annexe de la mairie de Lakamané



Un des adjoints du maire de Lakamané



M. Mamadou Diallo, maire de Lakamané





Formation à l'informatique dans l'Annexe de la mairie de Lakamané



**Formation à l'informatique des élus et du personnel de la mairie
dans l'Annexe de la mairie de Lakamané**



Formation des élus et du personnel de la mairie dans l'Annexe de la mairie de Lakamané



On reconnaît au milieu des élus, M. Diallo, Maire de Lakamané

Formation des élus à l'informatique dans l'Annexe de la mairie de Lakamané



Formation à l'informatique dans l'Annexe de la mairie de Lakamané



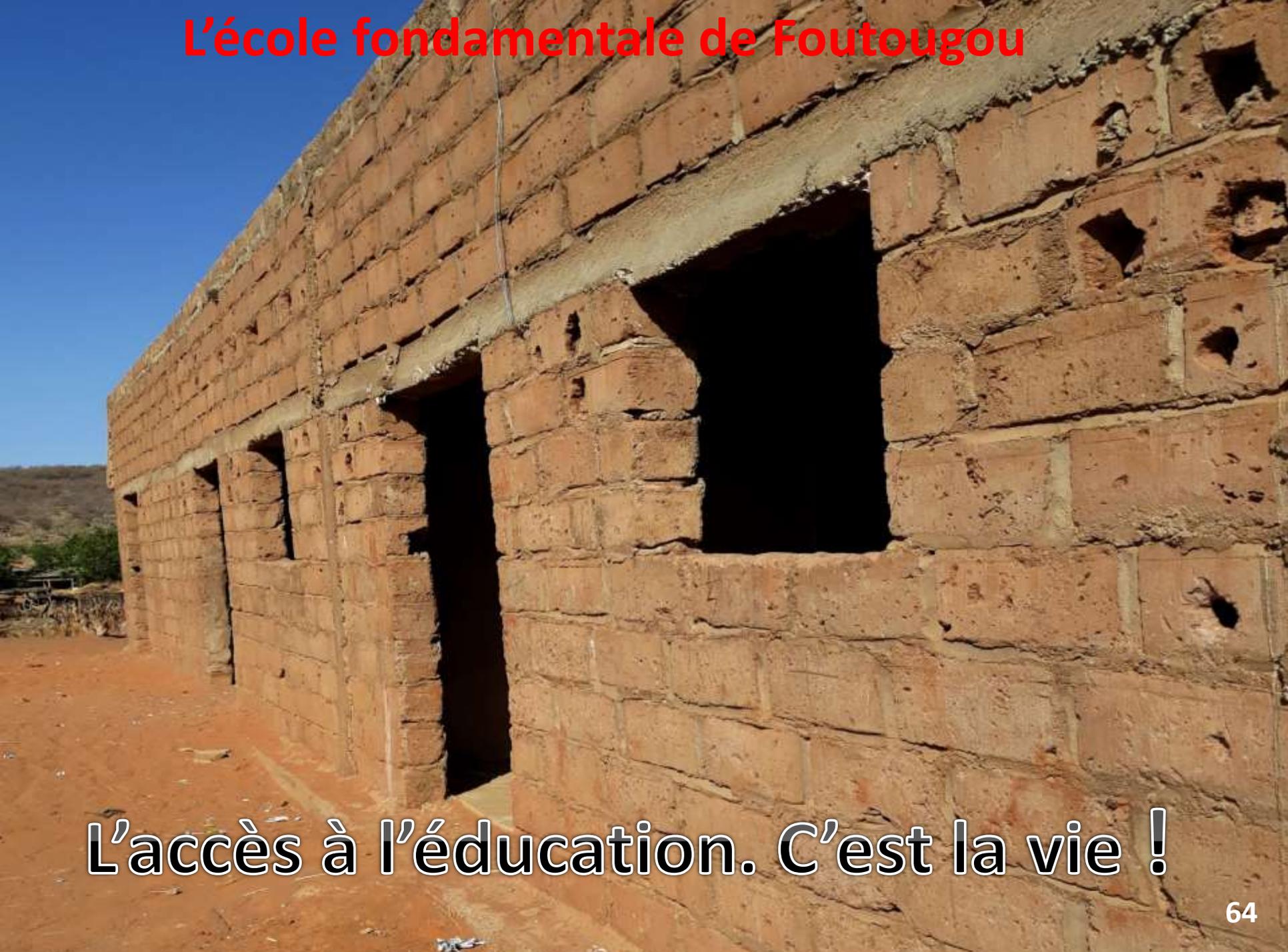


Un programme triennal s'achève, mais un autre commence ...

- Le programme 2016-2018 est terminé avec la rénovation des AEP des villages de Guingui et de Foutougou et l'équipement informatique de l'annexe de la mairie de Lakamané.
- Un nouveau programme triennal 2019-2021 commence. Notre objectif est le suivant :
- **Thème eau et sécurité alimentaire** : l'association des femmes de Lakamané veut développer une zone agricole de 6 hectares de maraîchage avec un forage, un château d'eau et un système d'arrosage alimenté par panneaux solaires – Commune rurale de LAKAMANE – Cercle de DIEMA - MALI : coût évalué à **44 000 €** (étude en cours de réalisation)



L'école fondamentale de Foutougou



L'accès à l'éducation. C'est la vie !

L'école fondamentale de Foutougou

appelée : Groupement école de Kafode



211 élèves répartis en 6 classes de 35 à 37 élèves par classe

L'école fondamentale de Foutougou en mars 2018



Les migrants de Foutougou ont financé quelques travaux

L'école fondamentale de Foutougou



L'école fondamentale de Foutougou



L'école fondamentale de Foutougou





La culture. C'est la vie !







La sécurité alimentaire. C'est la vie !

L'association des femmes de Lakamané



Ces femmes développent la culture maraîchère













Les Amis du Jumelage

"C'est d'une toute petite graine qu'est sorti le plus grand arbre " proverbe malien



Association des Amis du Jumelage

1994 - 2019



25 ans de coopération culturelle et économique avec la commune rurale de Lakamané

La commune est située à :
4000 km de Marolles-en-Hurepoix



350 km au nord de Bamako

L'association des Amis du Jumelage, statutairement partenaire de la Mairie de Marolles-en-Hurepoix, est tout particulièrement fière d'apporter depuis 1994 sa contribution à l'édification de cette coopération. Nous œuvrons avec tous les bailleurs de fonds, aujourd'hui comme hier, en faveur des habitants de la commune rurale de Lakamané.

Notre projet d'aide économique pour la période 2019 – 2021 apportera du bien être aux habitants de Lakamané. L'achèvement de ce nouveau programme dépend en partie des bailleurs, mais aussi des dons des particuliers collectés par notre Association.

AIDEZ-NOUS!

Zone d'intervention et domaine d'activités des Amis du Jumelage

Domaine d'activités :

Enseignement :

Apport de fournitures scolaires

Réhabilitation de l'école fondamentale de Lakamané

Alphabétisation des adultes, création d'une bibliothèque

Echange de correspondances, concours de dessins

Eau :

Equipement des forages de Guingui et Foutougou en – 1992 et 1993

Aménagement d'eau potable avec des bornes fontaine et la réhabilitation des forages de Guingui et Foutougou – 2005 et 2008

Mise en eau d'un micro-barrage pour les villages de Bougoutintin et de Balandougou – 2012

Adductions d'eau potable par pompage solaires à Gory et à Kaniara – 2016

Réhabilitation des adductions d'eau potable par pompage solaires à Guingui et à Foutougou – 2018

Agriculture :

Parc de vaccination de Guingui et Foutougou – 1999

Création d'une Banque de céréales – 2003

Financement d'un hectare de maraîchage à Lakamané – 2009

Soutien à la banque de céréales dans la crise alimentaire consécutive au manque de pluviosité en 2011 – 2012

Santé :

Création d'un fonds de médicaments au dispensaire – 1995

Réduction de la fracture numérique :

Equipement informatique de la mairie de Lakamané – 2012

Equipement en matériel informatique de l'annexe de la mairie de Lakamané – 2018

Développement économique :

Fourniture de microcrédits aux groupements de femmes, dépannage des pompes – 1999 et 2005

Soutien à la valorisation agricole

Aide à la décentralisation :

Formation des élus – 2006 et 2007

Réduction de la fracture numérique par l'installation de l'informatique et

électrification de la Mairie de Lakamané et de l'école de second cycle – 2013



Je soutiens l'action des Amis du Jumelage

Ne pas inscrire le nom de l'établissement sur le chèque
inscrire au dos du chèque Commission Mali

Nom :

Adresse :

Programme 2019- 2021 :

Votre courriel :

- Réalisation de 6 hectares de maraîchage à Lakamané

Envoyez votre don à :

Les Amis du Jumelage

91630 Marolles-en-Hurepoix

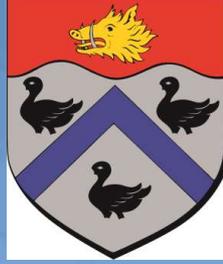
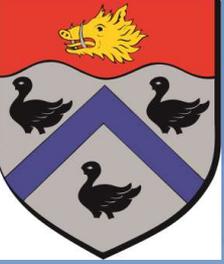
C'est d'une toute petite graine qu'est sorti le plus grand arbre

Proverbe Malien

Pour réaliser ce programme, nous recherchons des bailleurs et des donateurs .



Les Amis du Jumelage



Les Amis du Jumelage

"C'est d'une toute petite graine qu'est sorti le plus grand arbre " proverbe malien

